Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025-45

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 060-216002105-20251009-DELIB202545-DE

SEANCE DU 09 OCOTBRE 2025

Convocation du	**28 JUILLET 2025 + 29 SEPTEMBRE 2025**
Affichage du	**2 OCTOBRE 2025**

Nombre de membres en exercice	**19**
Nombre de présents	**12**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**02**

Objet : **CONVENTION LOCALE DE COOPERATION AVEC LA MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE L'OISE**

L'an deux mil VINGT CINQ, le NEUF OCTOBRE à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M ROSELLE Regis, M REZZA Thibaut, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :
Mme MEYFROODT Charlotte, excusée
Mme VIDARD Stéphanie, excusée
Mme SPIRA Julie, excusée,
Mme M BRIAND Hervé, procuration à M FORGET Bruno,
Mme RIGARD Sabine,
M Eric NABONNE, procuration à Mme ALLAIN Geneviève,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

Mode de scrutin : main levée avec feuille récapitulative par conseiller municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de convention locale de coopération entre la Mission Locale de la Vallée de l'Oise,

CONSIDERANT que l'objectif de cette convention s'oriente autour de plusieurs axes afin d'améliorer le repérage des jeunes de 16/25 ans non scolarisés et de favoriser l'accès des jeunes aux mesures et actions proposées par la MLVO et la Commune d'Ercuis en fonction des besoins et projets des jeunes,

CONSIDERANT que cette collaboration doit être formalisée par une convention,

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une convention pour la période unique du 01 octobre 2025 au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré,

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 060-216002105-20251009-DELIB202545-DE

Le Conseil Municipal délibéré à l'unanimité :

Article 1 : **ACCEPTER** les termes de la convention jointe à la présente délibération,

Article 2 : **AUTORISER** le Maire à signer la présente convention,

Le Maire
Jean-Marie NIGAY



Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY



SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355